

Module 6 Mini-Quiz

1. La définition de la prévention du crime est:
 - a) Prendre des mesures pour s'assurer que toutes les affaires criminelles soient présentées devant le système judiciaire et soient résolues.
 - b) Élaborer des stratégies et prendre des mesures pour réduire les risques de crimes et leurs effets nocifs potentiels sur les personnes et la société, y compris la peur du crime, en intervenant pour influencer leurs multiples causes.
 - c) Développer des stratégies et prendre des mesures pour s'assurer que les crimes soient éradiqués d'une société.
 - d) S'assurer que les enfants ne puissent pas commettre d'autres crimes une fois qu'ils ont été condamnés et emprisonnés.
 - e) Tout ce qui précède.

2. La prévention tertiaire se réfère aux:
 - a) Mesures visant à empêcher les enfants détenus et les autres enfants déjà en conflit avec la loi de commettre de nouvelles infractions.
 - b) Mesures qui ont pour but d'empêcher les enfants qui ont déjà été victimes d'actes criminels d'être soumis à plus de violations à l'avenir.

3. Parmi les acteurs suivants, quels sont les acteurs les plus importants que nous pouvons inclure dans les activités de prévention dans le pays hôte?
 - a) La police de l'État hôte, les communautés et les enfants.
 - b) Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et le siège du DPKO.
 - c) L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'OMS, le PNUD et le FNUAP.
 - d) Seulement les adultes, car les enfants sont trop jeunes pour contribuer aux mesures de prévention.

4. Lequel des exemples suivants ne représente pas une mesure de déjudiciarisation dans une affaire impliquant un délinquant juvénile?
 - a) Mettre l'enfant en détention préventive.
 - b) Avertissement verbal à l'enfant.
 - c) Demander à l'enfant d'effectuer un travail communautaire.
 - d) Demander à l'enfant de s'excuser.